



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



Circuits courts et agriculture sociale – Document de travail

Document produit au terme du groupe de travail du même nom hébergé par le centre de référence pour les circuits courts de l'Agence de Stimulation Economique de la Région Wallonne.

Contenu

1. Introduction : cadre de travail et contexte.....	3
2. Circuits courts et intégration psychosociale.....	7
3. Analyse de l'environnement et du contexte.....	8
3.1. Dans le domaine de la santé mentale.....	8
3.1.1. Evolution des besoins et paysage des soins en Belgique francophone.....	8
3.1.2. Typologie des institutions de soin en santé mentale.....	11
3.1.3. Spécificités des ateliers de soin en santé mentale chez les producteurs, par rapport aux dispositifs déjà existants.....	13
3.2. Dans le secteur agricole.....	19
3.2.1. Producteurs en circuits courts potentiellement intéressés.....	19
3.2.2. Associations agricoles.....	21
4. L'agriculture sociale en Europe.....	23
5. L'asbl Nos Oignons dans le secteur de la santé mentale.....	25
5.1. Description.....	25
5.2. Aspects pratiques.....	26
5.2.1. Ateliers collectifs	26
5.2.2. Stages individuels.....	26
5.3. Aspects légaux et réglementaires.....	27
5.3.1. Ateliers collectifs.....	27
5.3.2. Stages individuels.....	28
5.4. Modèle économique : Vers un projet-pilote en Brabant Wallon.....	28
5.4.1. Articulation aux services existants en santé mentale.....	30
5.4.2. Ouverture vers d'autres secteurs.....	31
5.4.3. Besoins financiers et perspectives.....	32
6. Proposition d'une « architecture » organisationnelle à mettre en œuvre à l'échelle de la Wallonie.....	35
7. Impacts attendus sur les circuits courts.....	36



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



Liste des abréviations

ACW – Accueil Champêtre en Wallonie
AS-E – Agence de Stimulation économique de la région wallonne
CAP – Contrat d'adaptation professionnelle
COCOF – Commission Communautaire francophone
COCOM – Commission Communautaire commune
CPAS – Centre Public d'Action Sociale
CRCC – Centre de Référence pour les circuits courts
EI – Entreprises d'insertion
ETA – Entreprise de travail adapté
FOREM – Service public wallon de l'emploi et de la formation
FUGEA – Fédération Unie de groupement d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA – Fédération wallonne de l'agriculture
GAL HSFA – Groupe d'action locale Haute-Sûre Forêt d'Anlier
GLEM – Groupe local d'évaluation médicale
IHP – Initiatives d'habitations protégées
INAMI – vous connaissez
LBFSM – Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale
MSP – Maison de Soins Psychiatriques
OISP – Organisme d'insertion socioprofessionnelle
ONE – Office de la Naissance et de l'Enfance
PDR – Plan de développement rural (nomenclature européenne)
PFSMBW – Plate-forme de concertation en santé mentale du Brabant Wallon
PWDR – Plan Wallon de développement rural
REDR – Réseau européen de développement rural
RwDR – Réseau wallon de Développement Rural
SAJ – Service d'aide à la jeunesse
SAW-B – Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises asbl
SGZ – Steunpunt Groene Zorgen
SPAD – Service de psychiatrie à domicile
SSM – Service de santé mentale



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



1. Introduction : cadre de travail et contexte

Le présent document a été élaboré conjointement par l'asbl Nos Oignons et Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises (SAW-B).

L'asbl Nos Oignons a pour objectif de « permettre à des personnes qui fréquentent ou ont fréquenté des institutions du secteur de la santé mentale l'accès et la participation à des processus de production s'inscrivant dans la lignée d'une agriculture biologique. Elle soutient également et peut mettre en oeuvre toute initiative favorable au développement d'une agriculture sociale, tournée vers ce public comme vers d'autres. ». Elle se situe ainsi dans ce que l'on peut définir de manière assez large comme « l'agriculture sociale » c'est-à-dire l'utilisation de ressources agricoles afin d'améliorer le bien-être social, physique et mental des personnes¹. Concrètement, elle met en place pour la quatrième année consécutive en 2015 des conventions de travail respectivement avec des institutions de soin en santé mentale et des entreprises agricoles. Cela en vue de l'organisation, d'une part, d'ateliers collectifs de jardinage au bénéfice des patients des institutions qui y participent et, d'autre part, d'un cadre d'accueil individuel pour des personnes qui souffrent de difficultés psychologiques et souhaitent malgré tout faire l'expérience d'une reprise d'activités hors du contexte d'institutions de soin.

C'est à l'initiative de SAW-B qu'a été créé un **groupe de travail** initialement appelé « **Santé mentale et circuits courts** » au sein du Centre de référence pour les circuits courts en Wallonie (CRCC)². Nos Oignons avait en effet pu faire le constat, à la suite d'autres projets pilotes, du manque en Wallonie d'un cadre qui reconnaisse et soutienne la mise en place de telles activités en entreprises agricoles pour des populations psychiquement ou socialement fragilisées. Le choix de la santé mentale comme porte d'entrée pour ce groupe de travail s'est fait sur base des compétences et expériences des promoteurs de Nos Oignons.

Comme nous le verrons, la thématique des **circuits courts** rencontre directement le travail de l'**agriculture sociale** : les entreprises agricoles qui se positionnent comme hôtes pour des populations fragilisées sont couramment celles aussi qui sont davantage diversifiées (ou tendent à le devenir) et surtout privilégient les contacts humains autour de leurs activités, notamment par la vente directe. Le modèle développé par Nos Oignons constitue dès lors un soutien tant aux personnes qui fréquentent des institutions de soin, qu'aux entreprises agricoles qui souhaitent diversifier leurs activités particulièrement dans le domaine de l'accueil social.

1 Définition consultée le 10/10/14 à l'adresse http://enrd.ec.europa.eu/enrd-static/themes/social-aspects/social-farming/en/social-farming_en.html

2 Le Centre de référence pour les circuits courts est hébergé par l'Agence de Stimulation Economique de la Région Wallonne, avec la collaboration de quatre institutions référentes : IEW, UCM, Diversiferm et SAW-B - <http://as-e.be/page/les-missions-du-centre-de-reference-des-circuits-courts>



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



En outre, sur un territoire déterminé, l'agriculture sociale met en relation, en circuits courts, les institutions sociales locales avec les exploitations sociales locales, susceptibles d'accueillir les populations concernées. Elle contribue dès lors à « localiser » des activités d'insertion sociale, ou socio-thérapeutique, au bénéfice des usagers fragilisés.

SAW-B, fédération pluraliste d'entreprises sociales et d'économie sociale, est référent du CRCC depuis sa création. SAW-B est également agréée en tant qu'agence conseil en économie sociale par la Wallonie. A ce titre, elle venait par ailleurs de clôturer l'accompagnement des projets portés par Nos Oignons dans le cadre d'une bourse ImpulCera³. SAW-B et Nos oignons sont dès lors apparus comme des partenaires naturels pour effectuer de concert le travail de recherche, d'élaboration et de structuration d'une stratégie partagée par les acteurs de terrain en vue d'un développement de l'agriculture sociale en Wallonie.

Par delà l'expérience pilote en cours de déploiement en Brabant Wallon à l'initiative de l'asbl Nos Oignons, notre groupe de travail s'est donné pour visée **l'émergence d'une structure régionale unique** qui puisse **encadrer et accompagner les initiatives d'agriculture sociale** à l'échelle de la Wallonie. Cette structure aura pour fonction de mettre à disposition des acteurs de terrain des informations quant aux cadres mobilisables, et outils d'administration et d'animation susceptibles de soutenir leurs initiatives. Elle est vue comme complémentaire avec des relais présents localement (tout au plus à l'échelle d'une province) qui pourront à leur niveau porter des partenariats concrets entre institutions et entreprises agricoles.

4

Ce document constitue la base d'un travail collaboratif à développer avec des acteurs **d'autres secteurs de l'action sociale** (aide à la jeunesse, handicap, intégration sociale, etc.). En ce sens, un dialogue a été initié dans un premier temps entre d'une part l'asbl Nos Oignons et d'autre part un centre d'accueil spécialisé pour adolescents et une association qui organise de son côté des séjours de rupture pour des jeunes sous injonction judiciaire. Des échanges avec l'AWIPH ainsi qu'avec le FOREM ont permis également d'envisager les complémentarités entre l'expérience menée jusque là dans le secteur de la santé mentale et les cadres dédiés à l'insertion socio-professionnelle des personnes porteuses de handicap et/ou inscrites comme demandeuses d'emploi⁴. L'AWIPH a d'ailleurs officiellement rejoint notre

3 La bourse Impulcera permet l'organisation d'une étude de faisabilité et de pertinence pour les projets retenus, qui ont 24 mois pour l'organiser, accompagnés par une agence d'économie sociale reconnue. Voir www.impulcera.be

4 Ces discussions ont lieu jusque là d'une part sur le territoire du Brabant Wallon où l'asbl Nos Oignons développe ses activités de terrain. Depuis l'été 2014, les contacts y sont plus particulièrement entretenus avec : le bureau régional de l'AWIPH ; la commission subrégionale de l'AWIPH qui regroupe des représentants issus de services spécialisés dans le domaine du handicap mais également de services généraux (mutuelles, ONE, communes ou CPAS, province, Forem, services d'aide à domicile, PFSMBW, ...) et d'associations d'usagers ; le groupe « patients psychotiques/emploi » organisé conjointement par le FOREM et la plate-forme de concertation en santé mentale du Brabant Wallon depuis le printemps 2013. D'autre part, un dialogue a été initié



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



groupe de travail en janvier 2015. A la fin de l'année 2015 enfin, un dialogue a été initié plus largement avec l'ensemble des services d'insertion des CPAS du Brabant Wallon, dans la perspective de la mise en oeuvre en 2016 d'un projet-pilote porté par Nos Oignons dans le cadre de la politique de participation sociale et culturelle.

plus spécifiquement par SAW-B avec les administrations centrales de l'AWIPH. Le secteur de l'insertion socio-professionnelle (EFT, EI, OISP, etc.) a par ailleurs été identifié comme cible prioritaire de dialogue pour un développement.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie .



Dans un premier temps, nous présenterons ci-dessous le groupe de travail « circuits courts et agriculture sociale » dans son contexte institutionnel en nous fondant sur la définition des circuits courts proposée par le centre de référence (2). Nous présenterons ensuite respectivement le contexte actuel du secteur de la santé mentale (3a) et du secteur agricole (3b) en Belgique francophone, ainsi que les besoins exprimés par les acteurs qui y sont actifs auxquels est susceptible de répondre notre projet. Le point suivant (4) portera sur des initiatives d'agriculture sociale existant dans d'autres régions européennes et en Flandre, de même que des expérimentations effectuées en Wallonie. Nous présenterons sur cette base le modèle proposé par Nos Oignons (5), et les réponses qu'il apporte aux besoins des acteurs abordés au point (3). Un modèle économique pour le développement de l'initiative en Brabant Wallon est également détaillé dans cette section. En conclusion nous résumerons la ligne stratégique dans laquelle s'inscrit ce modèle, ligne qui est proposée pour les développements ultérieurs du projet « circuits courts et agriculture sociale » à l'échelle régionale (6). La perspective est celle du nouveau Plan Wallon de Développement Rural (PWDR) dont les premiers appels ont été lancés en octobre 2015.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



2. Circuits courts et intégration psychosociale

Si l'on s'en réfère à la définition des circuits courts adoptée par le gouvernement wallon en amont de la création du centre de référence des circuits courts et de l'économie circulaire en Wallonie, différents axes de perception peuvent en être dégagés⁵.

Les circuits courts y sont tout d'abord considérés comme des opportunités de **réduire la distance géographique et contractuelle entre producteurs et consommateurs**. Ils permettent dans cette perspective des économies (notamment d'énergie) au sein des filières, des rémunérations équitables pour les producteurs, des prix plus justes pour les consommateurs, et une transparence accrue des processus de production/distribution à même de renforcer la confiance entre l'ensemble des acteurs en présence. On peut qualifier cette approche d'économiciste dans le sens où elle met l'accent sur deux acteurs de l'échange marchand (producteurs et consommateurs) qu'il s'agit de renforcer, avec un objectif explicite de limiter l'influence des intermédiaires qui tendraient à s'appropriier (voire à générer) une part indue du prix final. Le caractère endogène et la résilience du modèle économique ainsi encouragés sont d'autres vertus des circuits courts qui sont mises en exergue.

Un point de la définition qui nous intéresse ici davantage concerne la contribution des circuits courts à « l'objectif d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être en Wallonie », vue comme une résultante de « dynamiques économiques qui s'appuient plus spontanément sur le contexte environnemental pour créer des opportunités économiques ».

Le développement des circuits courts peut en effet participer à **réenchasser la dynamique économique dans la logique du lien social**. L'individualisme méthodologique n'est en effet pas qu'un précepte economiciste (où producteur, consommateur, intermédiaires, etc. apparaissent comme des acteurs rationnels et autonomes, bénéficiant au mieux d'informations de qualité quant à leurs possibilités d'action respectives), il constitue une pensée au pouvoir agissant profondément dans la sphère sociale. La perte de confiance que vivent nombre de nos concitoyens dans la traçabilité et la qualité des produits qui leur sont offerts à la consommation tient pour beaucoup à cet isolement vécu comme consommateurs ou producteurs « atomisés », expropriés de leur pouvoir d'action ou d'investigation sur les filières⁶.

Les activités marchandes (notamment dans le secteur de l'alimentation) peuvent dès lors apparaître comme des sources d'angoisses, pour le consommateur comme pour

⁵ Définition consultée le 10/06/14 à l'adresse <http://as-e.be/page/definition-des-circuits-courts>

⁶ La sociologue Michelle Dobré identifie « l'atomisation » de « l'individu-consommateur » comme un facteur d'isolement et de perte d'emprise sur son environnement socio-économique. Elle la définit comme « l'isolement individuel produit par une logique extérieure et étrangère à la poursuite moderne de la 'réalisation de soi' individuelle, que l'on appelle 'individualisation' ».



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



le producteur. Pour ce dernier, la dépendance à un nombre restreint d'intermédiaires difficilement contournables et dépersonnalisés dans les circuits de distribution génère notamment un sentiment accru de précarité. Les consommateurs quant à eux ne savent plus à quels labels se fier, noyés qu'ils sont dans les informations, du reste souvent contradictoires.

Le dépassement des frontières que dresse arbitrairement l'individualisme économiciste apparaît comme une nécessité, rendue possible dans le cas des circuits courts par la proximité retrouvée entre les acteurs des « deux bouts » de la chaîne des échanges.

En bref, il y a lieu de **considérer les circuits courts dans ce qu'ils ont à apporter en termes cliniques et d'intégration sociale** (on parle de « bien-être » dans la définition) à la société dans laquelle ils ont vocation à se développer.

Pour des **personnes socialement fragilisées**, en situation de déréliction voire de perte d'emprise sur le quotidien, et particulièrement dans les cas relevant d'incapacités majeures à fonctionner en société, les rapports entre conditions de production et de consommation peuvent constituer un champ d'investigation particulièrement stimulant et potentiellement salutaire. S'inscrire dans une réflexion, et plus avant une mise en action au sein de lieux de production ou distribution actifs en circuits courts, peut avoir un effet clinique tangible. Il s'agit de développer des opportunités de dépassement d'une position d'acteur isolé face à ses choix de consommation pour affirmer une capacité d'inflexion accrue et partagée avec d'autres sur l'environnement naturel, mais aussi social et économique.

8

Au sein d'**entreprises qui fonctionnent en circuit court** et qui souhaitent par-là redonner une dimension sociétale vertueuse à leur activité productive, l'accueil de publics fragilisés dans une dynamique d'insertion renforce la dimension d'enchâssement dans la dynamique du lien social. Elles peuvent ainsi dépasser une stricte fonction économique ou marchande, pour intégrer un tissu économique enchâssé, sécurisant de par la personnalisation des rapports commerciaux (confiance accrue) et l'élargissement du nombre d'interlocuteurs.

3. Analyse de l'environnement et du contexte

3.1. Dans le domaine de la santé mentale

3.1.1. Evolution des besoins et paysage des soins en Belgique francophone

Pour reprendre la définition de l'OMS, la **santé mentale** est « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer au bon fonctionnement de sa communauté (...) C'est pourquoi, la promotion, la protection et le rétablissement de la



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



santé mentale sont des préoccupations centrales pour les personnes, les collectivités et les sociétés partout dans le monde »⁷.

Selon le Livre Vert de la Communauté européenne publié avant même la crise économique et financière de 2007-2008, chaque année, plus d'un adulte européen sur quatre est confronté à des difficultés liées à la santé mentale⁸. Tout le monde ou presque aura dans son entourage une personne qui souffre ou qui a souffert d'une pathologie mentale. L'OMS précise que la dépression devrait devenir, d'ici à 2020, la deuxième cause de morbidité dans l'ensemble des pays développés⁹.

En **Belgique**, les statistiques relatives à l'état de santé mentale de la population sont révélatrices d'un **mal-être psychique en augmentation**. En effet, de tels problèmes représentent une cause croissante de décès. Les troubles mentaux et du comportement étaient à l'origine de 3.455 décès (3,3%) en 1998, passant à 3.867 (3,7%) en 2011 (SPF Economie, 2011¹⁰).

Par ailleurs, une enquête de santé par interview menée par le SPF Santé Publique en 2008 relève que 26% des belges de plus de 15 ans souffrent d'un certain degré de mal-être, et plus de la moitié, à savoir 14% de la population, rencontre un trouble mental sérieux. Plus spécifiquement, 9% de la population traverse un épisode dépressif, 8% présente des troubles somatiques, 6% se plaint de symptômes anxieux, et 21% rapporte des troubles du sommeil. « 6% des individus déclarent avoir souffert d'une dépression sérieuse au cours de l'année qui a précédé l'enquête. Parmi eux, 88% ont été pris en charge par un professionnel de la santé, 82% ont eu recours à des médicaments pour se soigner et 41% ont suivi une psychothérapie. Cette prise en charge de la maladie s'avère globalement meilleure qu'en 2004. Pour ce qui est de l'anxiété chronique, 5% des répondants en ont souffert dans l'année écoulée. La prise en charge thérapeutique de cette affection est toutefois moins courante que pour la dépression. » (SPF Economie, 2008¹¹).

Une autre « enquête sur le moral des Belges », réalisée par Solidarités/Mutualités Socialistes-RTBF-Le Soir en 2011, a marqué les esprits. Le Dr Pitchot (CHU Liège)

7 OMS, La santé mentale : renforcer notre action ». Article consulté le 10 juin 2014 sur <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs220/fr/>

8 Communauté européenne – Direction générale santé et protection des consommateurs ; (2005) - Livre Vert - Améliorer la santé mentale de la population: Vers une stratégie sur la santé mentale pour l'Union européenne ; COM (2005) 484 ; Bruxelles 14.10.2005

9 OMS : Rapport sur la santé dans le monde 2001. Consulté le 10 juin 2014, <http://www.who.int/whr/2001/fr>

10 SPF Economie, 2011, « Population - Causes de décès 1998-2011 ; Evolution des principales causes de décès selon CIM-10, par sexe, des résidents belges et étrangers ». Article consulté le 10/06/2014 sur http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/downloads/population_-_causes_de_deces.jsp#.U5eDN3ZRySo

11 SPF Economie, 2008. « Enquête santé 2008 – Santé mentale ». Article consulté le 20/06/2014 sur http://economie.fgov.be/fr/modules/digilib/population/1541_sante_mentale_enquete_sante_2008.jsp



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



qui en a accompagné la réalisation pointait particulièrement le niveau inquiétant de dépressions, soit près de 10% de la population : « *C'est énorme. Car cette maladie n'implique pas seulement la souffrance du dépressif, mais aussi celle de sa famille, de ses proches* ». Pour le psychiatre « *La situation semble clairement s'être détériorée au cours des cinq dernières années : les généralistes interrogés le confirment... Ce constat est le reflet d'une société égoïste, où l'individu n'est plus soutenu par le groupe – la famille, la puissance publique, la religion... –, où le besoin d'appartenance ne trouve plus prise* ». L'expert désigne aussi au rang des responsables la longue crise institutionnelle qu'a subi le pays : « *Le risque de perdre notre identité nationale est un élément plus important qu'on ne l'imagine pour le bien-être psychologique de la population. Or on a évoqué la désintégration du Royaume à de multiples reprises. Une menace banalisée, qui est venue s'ajouter à l'insécurité socio-économique générée par la crise financière. En somme, les gens n'entendent plus de message d'espoir.* »¹²

Pour un tiers des personnes en incapacité de travail sur de longues périodes ou définitivement, un dysfonctionnement mental en serait la cause. Cela concerne environ 70.000 personnes en Belgique¹³.

Ces troubles de la santé mentale **impliquent des problèmes majeurs à différents niveaux** : souffrance endurée par la personne et son entourage, isolement social, absentéisme au travail, adoption de comportements néfastes pour la santé, etc.

En Belgique, le paysage de la santé mentale connaît la mise en œuvre ces dernières années des réformes dites '**projet 107**' (du numéro de l'article modifié au sein de la loi sur les hôpitaux)¹⁴. Celles-ci sont menées au départ des hôpitaux dont des lits sont fermés au bénéfice, d'une part, de nouvelles structures qui visent : une détection précoce de la maladie, la prévention par des interventions de proximité ou à domicile, et l'évitement de l'hospitalisation. D'autre part, des coordinateurs de réseaux sont désignés afin de renforcer la complémentarité des prestataires de soin présents sur leur zone géographique de compétence, et d'encourager la mise en place de parcours thérapeutiques individualisés et coordonnés. Ces choix politiques sont motivés par l'hypothèse de ce que c'est l'offre extra-hospitalière qui aurait le pouvoir d'atténuer les chiffres inquiétants évoqués précédemment. Dans les pays où les soins en santé mentale axés sur la communauté sont déjà plus développés, on constaterait que moins il y a de traitements résidentiels, plus les problèmes psychiques peuvent être traités avec succès. Des exemples tels que le Royaume-Uni sont couramment mis en avant. La Belgique est, après Malte, le pays européen qui a

12 Extrait d'un article du Soir consulté sur http://archives.lesoir.be/enquete-1-4—les-belges-mal-dans-leur-tete-et-dans_t-20120611-01Z8WL.html. Voir également un extrait vidéo http://www.rtf.be/video/detail_les-medecins-au-bord-de-la-crise-de-nerfs-william-pitchot-psychiatre-au-chu-de-liege-invite-sur-le-plateau?id=1736234. Tous deux consultés sur internet le 25/08/14.

13 Hotua, D., 2014, « Santé mentale : la nécessité d'ancrer les soins dans la communauté ». Article consulté le 01/06/14 sur <http://pro.guidesocial.be/actualites/sante-mentale-la-necessite-d-ancrer-les-soins-dans-la-communaute.html>

14 Voir le site officiel www.psy107.be



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



le ratio le plus élevé de lits psychiatriques : 152 lits pour 100.000 habitants¹⁵.

3.1.2. Typologie des institutions de soin en santé mentale

Il existe en Belgique francophone une diversité de services offrant des soins dans le champ de la santé mentale. Ils se répartissent sur un continuum qui va schématiquement des services hospitaliers résidentiels aux services ambulatoires de proximité. Pour une description détaillée des différents types d'institutions, nous renverrons le lecteur à l'annexe 1 « Description des institutions de soins ».

La compétence de la santé mentale relève en Belgique de **différents niveaux de pouvoir**. Si les services psychiatriques en hôpitaux généraux et les hôpitaux psychiatriques dépendent du fédéral et sont financés par l'INAMI, la plupart des services dits 'ambulatoires' sont de la compétence des régions, c'est-à-dire relèvent de la Wallonie, ou de la COCOF et de la COCOM en Région Bruxelloise. La réforme de l'Etat en cours vient confirmer cet état de fait en transférant vers les entités régionales certains services ambulatoires qui relevaient jusque-là de compétences fédérales. Les provinces, et dans une certaine mesure les communes à travers leurs CPAS peuvent également avoir des compétences et des lignes budgétaires en matière de santé mentale. En Belgique francophone, la communauté française finance également les hôpitaux universitaires.

Parmi les institutions financées au **niveau fédéral**, on compte donc les services psychiatriques en hôpitaux généraux et les hôpitaux psychiatriques. Certains centres de jour de réadaptation fonctionnelle (conventions dites « particulières ») relevaient jusqu'il y a peu également de la compétence du Ministre fédéral de la santé publique, et sont actuellement en cours de transfert vers les régions. Les équipes mobiles « 107 » relèvent comme nous l'avons vu des compétences fédérales.

Parmi les institutions financées par les **régions**, on compte essentiellement les services de santé mentale, considérés comme des maillons forts du réseau ambulatoire en santé mentale, de par leur implantation locale et l'émergence de synergies qu'ils permettent sur le territoire¹⁶. Les Initiatives d'Habitations Protégées (IHP), de même que les Maisons de Soins Psychiatriques (MSP), et les Services Psychiatriques à Domicile (SPAD) relèvent également de la région.

A l'ensemble de ces structures, il convient d'ajouter les psychiatres et psychothérapeutes indépendants, de même que les services de première ligne assurés par un médecin traitant généraliste¹⁷, une équipe de soins à domicile, des

15 OMS 2008, rapport « Policies and Practices for Mental Health in Europe – Meeting the Challenges » cité par Delphine Huota – cf. Note 9.

16 Institut Wallon pour la Santé Mentale, 2014. « Vue d'ensemble ». Consulté le 9 juin 2014, <http://www.iwsm.be/institut-wallon-sante-mentale-Vue-Ensemble.php>

17 Notons que selon l'INAMI, le nombre de patients aux prises avec une maladie mentale et reçus par

infirmiers de rue ou encore une maison médicale, à destination de tout citoyen.

En dehors de ces instances publiques, différentes **fondations** sont actives dans le secteur de la santé mentale, entre autres : Fonds Julie Renson ; Fonds Reine Fabiola ; Fondation Benoit.

Tableau 1 : Nombre d'Instituts agréés en Région Wallonne et en Région Bruxelloise¹⁸

Nombre d'Instituts	Région Wallonne	Région Bruxelloise	Total
Hôpitaux psychiatriques	22 – 4335 lits	9 – 890 lits	31 – 5225 lits ¹⁹
Services psychiatriques des hôpitaux généraux	26 – 3661 lits	9 – 929 lits	35 – 4590 lits ²⁰
Services de Santé Mentale	65	32	97
Maisons de Soins Psychiatriques	12 – 799 places	5 – 257 places	17 – 1056 places ²¹
Initiatives d'Habitations Protégées	27 – 774 places	16 – 471 places	43 – 1245 places ²²
Structures psycho-socio-thérapeutiques	9	9	18 ²³

Tableau 2 : Nombre de consultants par an dans les différents instituts de soins agréés

Nombre de consultants par an	Région Wallonne	Région Bruxelloise	Total
Hôpitaux psychiatriques	16.701	3.631	20.332 ²⁴
Services psychiatriques des hôpitaux généraux	13.809	6.965	20.774 ²⁵
Services de Santé Mentale	20000 ²⁶		
Maisons de Soins Psychiatriques	770	221	991 ²⁷
Initiatives d'Habitations Protégées	798	459	1257 ²⁸
Infirmiers de rue	/	172	172 ²⁹

leur médecin traitant n'est pas connu, dans la mesure où les soins délivrés sont codifiés d'une façon qui assure leur protection et anonymat.

18 IWSM, 2014.

19 INAMI, 2012.

20 INAMI, 2010.

21 Idem

22 Idem

23 Fédération des Structures Psycho-Socio-Thérapeutiques, 2014. Consulté le 20 juin 2014 sur http://www.fspst.be/index.php?option=com_content&view=article&id=6&Itemid=107

24 INAM, 2012.

25 Idem

26 CRESAM, 2014.

27 Nombre annuel d'admissions estimé, basé sur le nombre de jours de fréquentations pour l'année 2012 (INAMI).

28 IWSM, 2014.

29 <http://www.infirmiersderue.org/fr/Resultats/>



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



3.1.3. Spécificités des ateliers de soin en santé mentale chez les producteurs, par rapport aux dispositifs déjà existants

Dans la perspective de la construction du présent dossier, des **contacts systématiques** ont été organisés **avec un échantillon d'institutions diversifiées** en Wallonie, mais également en Région Bruxelloise.

Il s'agissait pour nous de **diffuser et discuter notre modèle d'intervention avec ces services** : rencontre-t-il effectivement certains de leurs besoins, ou ceux de leurs bénéficiaires ? Quel type de demande peuvent-ils nous adresser à partir de la place particulière qu'ils occupent dans les parcours de soin ? Il s'agissait de nous situer au plus près de la réalité du terrain.

Ont ainsi été contactés : hôpitaux psychiatriques, services psychiatriques en hôpitaux généraux, services de santé mentale, centres de jour, initiatives d'habitations protégées, maisons de soin psychiatriques, services mobiles (projets 107, infirmiers de rue) et fédération provinciale (plate-forme de concertation en santé mentale du Brabant Wallon - PFSMBW). Des courriers ont généralement été adressés aux médecins directeurs des institutions ou services.

Notre modèle rejoint une préoccupation largement partagée dans les deux régions : il est nécessaire de construire, au départ du réseau de soin, des ponts vers une reprise d'activités qui permette une meilleure insertion sociale des patients.

L'objectif d'insertion professionnelle, lorsqu'il est pertinent, est souvent inatteignable en l'absence de lieux adaptés à une remise en confiance progressive qui tienne compte des difficultés spécifiques des patients en santé mentale (régularité souvent problématique, risque de rechutes, état d'épuisement).

En effet, les travailleurs employés dans le secteur de la santé mentale peuvent constater à quel point il est difficile de trouver, avec les publics bénéficiant de leurs interventions, des lieux structurés qui permettent un accueil hors du cadre d'institutions de soins. Si les situations particulières amènent des statuts divers (demandeur d'emploi, incapacité totale ou partielle de travail, reconnaissance d'un handicap, etc.) qui eux-mêmes peuvent donner accès à des mesures d'accompagnement variées dans un processus de réinsertion, la réalité du terrain est souvent plus aride. D'autant que dans un contexte d'austérité budgétaire, les injonctions à la réinsertion s'accroissent pour celles et ceux qui bénéficient d'allocations de remplacement de revenu, amenant de ce fait un surcroît de stress. Le désir présent chez certaines personnes de retrouver un rôle actif dans la société vient se confronter tantôt à une grande complexité administrative, tantôt plus simplement à l'absence d'un cadre propice et sécurisé où se redéployer. Il existe différents dispositifs d'insertion en fonction du statut des personnes. Cependant, ces dispositifs ne s'accordent pas toujours avec la réalité des personnes ayant développé une maladie mentale au cours de la vie (voir tableau 3).

14

Tableau 3 : Dispositifs d'insertion de personnes issues du secteur de la santé mentale

Statuts et Dispositifs d'insertion	Limites
<p>Personnes qui bénéficient d'une reconnaissance de handicap:</p> <p>[Les Contrats d'Adaptation Professionnelle (CAP) permettent une reprise aménagée du travail par une période de formation avec maintien des allocations (dispositif mis en place notamment par le PHARE à Bruxelles ou l'AWIPH en Wallonie).</p>	<p>Ces procédures, et les filières du travail adapté de façon plus générale, conviennent la plupart du temps mieux à des personnes porteuses d'un handicap lié à une déficience mentale, qu'à celles ayant développé une maladie mentale au cours de la vie.</p> <p>D'une part, on constate que le recours à une reconnaissance de handicap est une démarche mise à distance par nombre de personnes du fait de la stigmatisation dont elle est potentiellement porteuse.</p>

<p>[Les Entreprises de Travail Adapté offrent un emploi stable et durable à des travailleurs handicapés, auxquels elles procurent un statut social et une certaine sécurité d'emploi garantie par un contrat de travail, un niveau de salaire minimum et des conditions de travail adaptées (répartition particulière des tâches, rythme de travail approprié).</p>	<p>D'autre part, l'horizon d'une reprise de travail ordinaire à moyen terme qui est celui des CAP, suggère une perte des allocations de remplacement (remplacées par un salaire). Or elles ont souvent été durement acquises, et la perspective de devoir renouveler de longues démarches en cas d'échec de la réinsertion, freine plus d'un candidat.</p> <p>A cet égard l'exigence de régularité qui est de mise en filière adaptée est redoutée par ces personnes qui ont fait l'expérience de la recrudescence périodique de symptômes qui les rendent indisponibles au travail.</p>
<p>Personnes en incapacité de travail :</p> <p>[Un dispositif de « réadaptation professionnelle » permet certaines souplesses et aides à la réinsertion. Il peut être activé en concertation avec le médecin-conseil de la Mutuelle, et nécessite le montage d'un projet de réadaptation qui sera étudié par la Commission Supérieure du Conseil Médical de l'Invalidité (CSCMI) qui siège à l'INAMI.</p>	<p>La technicité et la relative lourdeur des démarches découragent néanmoins bien des candidats. D'autant que le dispositif reste encore très mal connu tant des acteurs qui organisent ou accompagnent le processus de formation que des mutuelles elles-mêmes.</p> <p>L'exigence de régularité évoquée ci-avant est problématique dans ce cas également. Précisons que les formations ou stages doivent avoir lieu au sein d'entreprises agréées pour cela par le FOREM/Actiris. Cela constitue dès lors une contrainte supplémentaire.</p>
<p><u>Demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du Revenu d'Intégration Social (RIS):</u></p> <p>[Différentes entreprises d'insertion reconnues par la région wallonne telles que les Entreprises d'Insertion (EI), les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) ou encore les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) proposent des stages sous différentes conditions en entreprise.</p>	<p>Tout comme nous l'avons souligné dans le cas des CAP, l'exigence de régularité qui est également de mise au sein de ces entreprises est redoutée par les personnes qui ont fait l'expérience de la recrudescence périodique de symptômes qui les rendent indisponibles au travail.</p> <p>De plus, dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, les formateurs ne se sentent pas toujours outillés pour assurer le suivi de personnes ayant développé une maladie mentale au cours de la vie, ce qui</p>



mène souvent à un refus de candidatures.

Les SSM de Wavre et d'Ottignies (Entre-Mots) nous ont renseigné des discussions initiées en Brabant Wallon par le FOREM en partenariat avec la PFSMBW (Plateforme de Concertation en Santé Mentale du Brabant Wallon). Les échanges organisés depuis le printemps 2013 réunissent des représentants du FOREM ainsi que des différents services en santé mentale présents sur le territoire de la province. Un accompagnement spécialisé par des conseillers du FOREM en partenariat avec ces SSM semble une piste privilégiée en cas de difficultés psychiques avérées. Un travail de sensibilisation des conseillers du FOREM au travail avec des publics fragilisés du point de vue de la santé mentale est également envisagé.

Le réseau Hermes+, l'un des deux projets 107 bruxellois, nous a quant à lui associé à ses réflexions sur la création de projets d'économie sociale voués à permettre une reprise d'activités dans le secteur professionnel. Il s'agit de créer un cadre qui permette une remobilisation, une reprise progressive de confiance et de responsabilités, et qui constitue le cas échéant un préalable aux projets professionnels à proprement parler³⁰.

Infirmiers de rue asbl, autre institution rencontrée, souligne également le grand intérêt de tels cadres pour le public qu'ils accompagnent (sans-abris), notamment lorsque des projets de relogement sont initiés.

La MSP Sanatia (72 lits) nous a également fait part de son grand intérêt pour les activités que Nos Oignons met en place et qui pourraient soutenir les parcours de réintégration de certains de ses résidents.

Dans toutes ces institutions, il se confirme au final que des lieux intermédiaires vers la reprise d'activités en milieu ordinaire font grandement défaut.

³⁰ Une analyse a été produite à ce sujet par Quentin Mortier, chargé de projet pour la SAW-B, dans le cadre de l'accompagnement des travaux de Hermes+. Ce document fait suite à un « petit déjeuner de l'économie sociale » organisé à Bruxelles par la SAW-B sur le sujet de la santé mentale. Il met notamment en évidence l'intérêt de la mise en réseau (partage des réalités particulières) entre acteurs de la santé mentale et de l'économie sociale tout en indiquant, sur base d'expériences liégeoises, quelques pistes d'action concrètes pour changer la réalité vécue par les personnes en difficulté mentale dans le cadre de leur rapport au travail, à l'emploi ou aux activités bénévoles: sensibiliser à la santé/maladie mentale; simplifier les statuts; créer un réseau autour de l'usager; soutenir les initiatives diversifiées d'insertion; individualiser les approches de réinsertion et les cibler sur les besoins des employeurs; donner à l'employeur les clés de fonctionnement ou d'encadrement de l'usager; multiplier les formules de stage; accompagner sur le long terme; prévoir des incitants financiers pour favoriser activement le maintien à l'emploi ou l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques; appliquer les réglementations existantes. Nos Oignons a été associé à une réunion ultérieure avec Hermes+ et SAW-B où il est apparu que des initiatives concrètes d'insertion doivent être soutenues, et le présent dossier participe à ce mouvement. Voir http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1312_sante_mentale.pdf



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



Par-delà ce constat, **le type d'expériences d'insertion en entreprise proposé par Nos Oignons est particulièrement innovant en Wallonie, et ce même hors du secteur agricole**. Il n'existe actuellement que le cadre du volontariat (limité au secteur non-marchand) ou des contrats d'adaptation professionnelle pour des personnes porteuses d'un handicap. Les formations et stages proposés par le FOREM peuvent constituer des pistes intéressantes mais ne constituent la plupart du temps qu'un horizon plus lointain, voire inaccessible sans un accompagnement qui tienne compte des difficultés personnelles (voir à ce sujet le tableau 3).

Du fait que les activités que nous proposons s'inscrivent dans un travail de moyen à long terme, il est logique que les institutions qui se montrent les plus directement intéressées par notre modèle soient celles qui partagent cette temporalité. En milieu hospitalier, le travail est effectué la plupart du temps en situation de crise et ces moments sont rarement propices à la mise en place de projets extérieurs nouveaux. Les ateliers ou stages d'insertion en entreprises agricoles peuvent néanmoins être introduits comme perspectives stimulantes pour certains patients : ils seront mis en place en suivi ambulatoire une fois l'hospitalisation terminée.

Pour décrire la réceptivité de notre offre par différents types d'institutions extra-hospitalières, nous distinguerons ci-après les ateliers collectifs, et les stages individuels d'insertion en entreprise agricole. Il s'agit d'offres complémentaires et qui s'articulent différemment au fonctionnement des institutions.

17

Dans les deux cas, **Nos Oignons occupe une position d'intermédiaire**, combinant d'une part une expertise dans le domaine du **soin** et une connaissance du travail des institutions, et d'autre part une connaissance suffisante du **travail agricole** pour pouvoir travailler en bonne entente avec les entreprises agricoles partenaires. L'asbl assure volontiers un accompagnement dans le développement des projets des participants (formation professionnalisante ou non dans le domaine agricole, potagers collectifs, groupements d'achat solidaire, reprise de formation dans d'autres secteurs, etc.). Cela est rendu possible grâce à des contacts soutenus avec des professionnels du secteur, mais aussi en dialogue avec des institutions de soin ou des acteurs de l'insertion professionnelle.

a) Les ateliers collectifs

Des ateliers collectifs sont organisés par Nos Oignons à un rythme **hebdomadaire** (pour chaque groupe) et s'adressent à **l'ensemble des bénéficiaires d'une ou plusieurs institution(s)**. Ils visent une ouverture de ces dernières et offrent la possibilité à ses bénéficiaires de faire régulièrement l'expérience de rencontres et d'une reprise d'activité en milieu ordinaire (entreprise agricole).

Les centres de jour, SSM, IHP, SPAD et MSP sont apparus comme les partenaires



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



les plus pertinents pour l'organisation de ces ateliers collectifs.

Concrètement, si les activités sont organisées dans tous les cas via l'intervention de Nos Oignons, la construction des partenariats prend des formes différentes selon les cadres des institutions partenaires.

Les centres de jour ont justement pour vocation l'organisation d'activités régulières. Certains d'entre eux accueillent suffisamment de bénéficiaires pour justifier la mise en oeuvre d'une activité 'potager collectif' hebdomadaire au bénéfice de ces derniers. Ils sous-traitent dès lors à Nos Oignons une partie de leurs missions soit en engageant pour ce faire un(e) permanent(e) de l'équipe de Nos Oignons sur le cadre de leur institution, soit en payant la journée hebdomadaire que Nos Oignons leur facture. Dans les deux cas une convention adhoc encadre le partenariat. Il arrive également que plusieurs institutions fassent appel solidairement aux services de Nos Oignons pour l'organisation d'une journée (par exemple si leur regroupement permet de réunir suffisamment de participants pour justifier l'organisation d'une journée hebdomadaire).

D'autres types de structures soit sont subventionnées pour réaliser des accompagnements individuels et non pas collectifs, soit n'ont pas la possibilité de s'associer à d'autres pour réunir un nombre de participants justifiant la mise en oeuvre d'un atelier hebdomadaire porté par leur cadre. Dans ce cas des moyens complémentaires sont recherchés ensemble pour permettre l'organisation de journées d'ateliers hebdomadaires. C'est ainsi qu'une journée hebdomadaire d'atelier a été organisée à destination des personnes adressées par de tels services dès 2015 à Nethen grâce à un soutien du Centre Entre-Mots de la Clinique Saint-Pierre (Ottignies). Cette formule devrait s'élargir en 2016 à une deuxième journée hebdomadaire sur le même site, et à l'ouverture d'un deuxième site à proximité de Nivelles. Cette extension est rendue possible notamment par le soutien du gouvernement wallon et de la Province du Brabant Wallon.

18

b) Les stages individuels

Les stages individuels quant à eux sont **proposés à des bénéficiaires d'institutions qui souhaitent réaliser plus régulièrement une activité en entreprise agricole**, approfondir éventuellement l'expérience menée collectivement, ou se sentent plus à l'aise dans une dynamique individuelle.

Cette formule intéresse également l'ensemble des institutions citées ci-avant. Dans le cas des accompagnements individuels, le financement nécessaire aux accompagnements sera également trouvé en dehors des cadres d'institutions existantes. Ces cadres ne permettent actuellement pas d'innovations importantes, sinon des collaborations en vue de mettre en place l'un ou l'autre des dispositifs décrits aux pages 13 et 14.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



3.2. Dans le secteur agricole

3.2.1. Producteurs en circuits courts potentiellement intéressés

En vue d'**estimer les besoins, attentes ou demandes exprimées par les agriculteurs wallons** susceptibles d'accueillir dans leurs fermes des bénéficiaires encadrés et accompagnés par des institutions sociales, des **contacts** ont été entrepris au printemps 2014 **avec plusieurs organismes et institutions en lien avec le milieu agricole** (autre Nos Oignons) :

- ACW (Accueil Champêtre en Wallonie) qui coordonne l'accueil à la ferme au sens le plus large du terme (gîtes, accueils scolaires, etc...).
- La FUGEA (Fédération Unie de Groupements d'éleveurs et d'agriculteurs) est un mouvement paysan et de jeunesse.
- Le RWDR (Réseau wallon de Développement rural).
- Le GAL HSFA (Groupe d'Action Locale³¹ Haute-Sûre Forêt d'Allier) qui a initié et géré un projet pilote d'agriculture sociale dans la province de Luxembourg.
- Le GAL du Pays des Tiges et Chavées qui a initié un projet d'accueil à la ferme pour des adolescents accompagnés par un SAJ (Service d'aide à la jeunesse) dans la province de Namur.

De ces contacts, il est apparu que bien que les agriculteurs soient demandeurs de possibilités d'accueil dans leurs fermes de personnes fragilisées, il est très **difficile**, sinon impossible de **quantifier précisément cette demande**.

L'expérience du GAL HSFA met en avant le fait que la présentation de ce concept d'accueil social à la ferme lors de réunions générales régionales de fédérations ou de groupes d'agriculteurs ne donne pas de résultats en termes d'expression de la demande. Le taux de réponse à des enquêtes en vue de connaître la demande est très faible aussi. **Pourtant les demandes existent**. C'est notamment en passant à l'action, en créant des dispositifs d'accueil et des accueils concrets, que celles-ci se sont manifestées.

L'expérience montre aussi que le partenariat avec des institutions bien connues et identifiées par les milieux agricoles s'avère un facteur important facilitant l'expression de la demande.

Comment s'assurer de trouver des agriculteurs intéressés de participer à l'accueil de bénéficiaires ? Le risque peut en effet exister de lancer des « offres » adressées aux institutions de soin sans qu'il n'existe par ailleurs une « offre » correspondante

³¹ Un groupe d'action locale ou GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader. LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Le GAL regroupe des élus locaux et des représentants d'établissements publics comme des entreprises, des chambres consulaires ou des associations. En Wallonie, le territoire de chaque GAL coïncide avec celui de plusieurs communes limitrophes.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



d'agriculteurs susceptibles de réaliser des accueils. Ne conviendrait-il pas dès lors de **partir en premier lieu des demandes d'agriculteurs ?**

Tous convergent sur ce point : il faut pouvoir identifier les agriculteurs intéressés, et le type d'attentes qu'ils peuvent avoir par rapport à l'agriculture sociale (type de public, nombre, tâches ciblées, etc). L'expérience de Nos Oignons montre aussi que **c'est en démarchant et en rencontrant physiquement les agriculteurs**, éventuellement sur base de demandes concrètes préexistantes, que la confiance se crée, et que les demandes s'élaborent. **Il faut dès lors se donner les moyens de réaliser de tels contacts.**

Les **conditions financières** notamment, dont peuvent ou non bénéficier les agriculteurs doivent faire l'objet d'une **clarification préalable** de même que le **cadre** contractuel, juridique, statutaire (+ assurances...). Il est difficilement concevable de demander aux agriculteurs s'il leur est possible d'accueillir des usagers, si les conditions financières et le cadre ne sont pas préalablement conçus de manière précise et connus.

Tout en reconnaissant toute la pertinence de projets d'agriculture sociale sur un plan humain, il a été constaté qu'il peut exister des strictes oppositions au sein de l'Administration au subventionnement de projets de cette nature, s'il n'existe pas à la clé, une rémunération des agriculteurs pour les services rendus.

20

Par ailleurs, l'expérience de l'asbl Nos Oignons montre aussi que ce qui inquiète initialement davantage les agriculteurs, au-delà de l'aspect financier, c'est surtout **le temps et l'espace que l'accueil va demander**. Les agriculteurs constatent ensuite que la venue régulière de groupes leur permet de « respirer », et la logistique est adaptée en dialogue avec eux. Leurs inquiétudes en sont tout à fait apaisées.

Lors d'une réunion du groupe de travail « Circuits courts et agriculture sociale » incluant aussi la participation d'ACW et du GAL HSFA, les **pistes** suivantes ont notamment été exprimées, **en vue de faciliter l'identification et l'expression des demandes des agriculteurs** :

- Classer les fermes, les répertorier par catégories, afin d'identifier des priorités en termes de besoins de clarification du cadre, communication, information et sensibilisation.
- Envisager de commencer par le secteur du maraîchage : le maraîchage se prête très bien aux accueils ; c'est moins le cas pour les grandes cultures mécanisées. Willem Rombaut, coordinateur de Steunpunt Groene Zorg³², association dont la mission consiste à assurer le soutien et l'assistance pour

32 Voir annexe 2 ou <http://www.groenezorg.be/>



les « soins verts »³³ en Flandre, constate que bien que le secteur le mieux représenté soit celui de l'élevage des chevaux, il n'existe pas de profil d'entreprise agricole type et de secteur d'activité agricole plus favorables ou plus demandeurs de patients/usagers à accueillir. C'est plutôt la *mentalité* des agriculteurs qui constituerait le facteur déterminant. Il reconnaît toutefois qu'il existe des différences structurelles entre la Flandre et la Wallonie : en Flandre, on pratiquerait davantage de polyculture-élevage ; en Wallonie, la culture domine avec une plus forte mécanisation (ce qui affecterait le potentiel d'accueil de personnes).

- En France, Accueil Paysans forme les agriculteurs qui prennent eux-mêmes directement contact avec les institutions (Existence d'un système de labellisation). Ce système répond à la demande des agriculteurs qui souhaitent pouvoir disposer d'un cadre. Accueil Champêtre en Wallonie pourrait soutenir un tel processus de labellisation. La question peut également se poser au sujet de qui de l'agriculteur et/ou de l'institution pourrait être labellisé et par qui. L'exemple flamand constitue une alternative à la labellisation dans la mesure où une structure centralisée (Steunpunt Groene Zorg) exerce coordonne les accueils et une veille quant à la qualité de ces derniers tant du côté des institutions sociales que des agriculteurs. La question de l'autorité de tutelle / labellisation doit donc être éclaircie.

3.2.2. Associations agricoles

Ainsi que mentionné dans le point précédent, l'expérience de terrain montre que les institutions qui entretiennent des liens étroits avec les milieux ruraux et agricoles constituent des canaux de communication essentiels avec les agriculteurs. Ceux-ci ont leurs propres points de repères qu'ils connaissent, auxquels ils font confiance et qu'ils privilégient. Il s'agit dès lors d'**intégrer les institutions agricoles les plus concernées au sein du dispositif coordonnant l'agriculture sociale en circuits courts**, assurant ainsi la visibilité de ce dispositif pour les agriculteurs, renforçant leur confiance et favorisant l'expression de leurs demandes.

Le groupe de travail a constaté qu'**ACW** constituait un de ces acteurs institutionnels clés. En effet, ACW est une institution qui accompagne et soutient **tous** les agriculteurs qui font du tourisme à la ferme en Wallonie et ce, quelles que soient leurs affiliations ou non, à telle ou telle organisation agricole. Il faut à ce niveau distinguer ACW et la FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture – un des principaux syndicats agricoles wallons) dont elle est, institutionnellement, une émanation.

³³ Le « soin vert » ou « green care » est un terme recouvrant un large spectre d'interventions qui promeuvent la santé et qui utilisent des éléments de la nature dans leurs traitements. L'objectif principal est de maintenir et promouvoir un bien-être social, physique, mental et même éducationnel chez la personne (définition provenant de l'article « The development of green care in western european countries » de Haubenhofer, Elings, Hassink et Hine, 2010).

Il n'existe pas d'obstacle a priori à la participation d'autres structures représentatives de l'agriculture en tant que partenaires du groupe de travail « circuits courts et agriculture sociale » et/ou d'une structure à créer, organisant l'agriculture sociale. Il faut toutefois être conscient que choisir en tant que membres de ce groupe de travail (ou d'une future structure de coordination), un ou plusieurs syndicats agricoles (quels qu'ils soient), peut contribuer à créer des confusions, complications et amalgames, alors que le but est de s'adresser sans limitation à toute exploitation agricole et de faciliter la communication, sans prévention.

Du dialogue entre les membres du groupe de travail il est apparu que :

- [L'insertion sociale n'ayant rien à avoir avec le tourisme à la ferme, ACW ne demandera pas de cotisation (pour ses services de tourisme à la ferme) aux agriculteurs qui effectuent de l'insertion sociale grâce à l'intermédiation d'ACW.
- [Pour éviter toute confusion avec le secteur du tourisme à la ferme, il conviendra, le cas échéant, de réaliser un **site Internet** pour l'insertion sociale dans les exploitations agricoles en circuits courts tout à fait **distinct** de celui d'ACW.
- [ACW encadre des fermes pédagogiques sur toute la Wallonie. Un passage physique par ferme est réalisé tous les 2 ans environ, tandis que le restant de la communication se fait par email, etc. Dans les situations d'accueil scolaire, l'instituteur ou l'institutrice sont en outre physiquement présents. Ce rythme et ces modalités de fonctionnement, tout à fait adaptés aux accueils scolaires, ne conviendraient pas pour des usagers de la santé mentale, par exemple. Il est nécessaire de développer d'autres modèles avec une **présence (et fréquence) des intermédiaires** et/ou **encadrants** adaptées à ce type d'accompagnement.

22

Parmi les autres acteurs institutionnels proches des milieux agricoles, citons encore les **GAL** (Groupes d'Action Locale).

Les GAL ont une relation de proximité étroite avec les territoires ruraux qu'ils couvrent. De ce fait, ils peuvent jouer un rôle précieux consistant à **relayer de l'information** au sein de leurs réseaux locaux de partenaires (agriculteurs et institutions de soins). Par contre, ils ne pourront s'engager davantage car :

- [Leur action est limitée aux missions qui se situent dans le cadre des fiches projets avalisées par les autorités qui les financent.
- [Leurs interventions sont limitées à des territoires circonscrits, ne comprenant que quelques communes. En outre, les GAL ne couvrent pas tout le territoire de la Wallonie.

Il est possible que des GAL ou Parcs naturels déposent une fiche projet qui soit en lien avec l'accueil social en ferme (en 2015) (ce fut le cas pour le GAL HSFA lors de



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



la précédente programmation 2007-2013, qui joua le rôle de pionnier en la matière). Dans un tel cas, ils pourraient également jouer le rôle d'opérateurs de proximité pour lancer de nouveaux accueils sur leur territoire et réaliser les suivis en ferme.

4. L'agriculture sociale en Europe

Une recherche documentaire ainsi que quelques visites ont été effectuées par Nos Oignons afin d'affiner notre connaissance des initiatives proches notamment en Flandre, en France, aux Pays-Bas.

En décembre 2009, le Réseau Européen du Développement Rural (REDR) proposait une collaboration des Réseaux Ruraux Nationaux³⁴. Elle avait pour but d'analyser les opportunités et difficultés auxquelles sont soumis les projets de Programmes de Développement Ruraux nationaux et régionaux 2007-2013, pour la diffusion d'activités d'agriculture sociale et thérapeutique dans les 27 pays de l'UE. Sept Réseaux Nationaux ont répondu à l'appel, à savoir la Finlande, l'Irlande, l'Italie, la Suède, le Royaume-Uni et la Belgique (Flandre).

Les **difficultés** identifiées (voir annexe 2) peuvent être synthétisées comme suit :

- L'absence d'une définition claire du secteur.
- Le manque de connaissances liées aux possibilités de financement offertes par le Plan de Développement Rural, du côté des porteurs de projets d'agriculture sociale.
- Le manque de coordination entre les acteurs impliqués dans des projets d'agriculture sociale, et les organes administratifs en charge de la mise en œuvre du Plan du Développement Rural.
- Des lacunes juridiques liées au modèle règlementaire de l'accueil et aux statuts des agriculteurs accueillants et des bénéficiaires.
- L'absence d'une politique cohérente pour l'agriculture sociale, à cheval entre les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la santé et de l'emploi³⁵.

Si certaines de ces considérations sont logiquement centrées sur les GAL et les Plan de Développement Rural (cadre structurant du secteur, mais d'autres peuvent également être envisagés comme on le voit avec l'exemple flamand en annexe 2), le développement d'un cadre sécurisant et d'un lieu de concertation entre les acteurs de l'agriculture sociale en développement apparaissent ainsi comme des priorités.

³⁴ Consulté le 10 juin 2014, http://enrd.ec.europa.eu/themes/social-aspects/social-farming/fr/social-farming_fr.cfm

³⁵ En guise d'exemples, la Flandre trouve un fort appui auprès des politiques agricoles (Boerenbond - Steunpunt Groene Zorg), et les Pays-Bas auprès des politiques de santé et d'emploi. Voir annexe 2.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



Du côté des **bénéfices**, le rapport du REDR met en avant les points suivants :

- Une source de revenu additionnel pour l'agriculteur³⁶ ;
- La création de fermes sociales peut engendrer la création d'emplois pour les populations locales dans les zones rurales ;
- Une amélioration de la qualité des services de soins de santé en zones rurales ;
- Une efficacité majorée du système de protection sociale ;
- Le respect de l'environnement car des méthodes de production moins intensives sont généralement adoptées par les fermes qui pratiquent l'agriculture sociale, impactant dès lors positivement le paysage et la biodiversité des zones rurales.

Le rapport propose enfin une vision schématique du développement de l'agriculture sociale au sein d'un pays ou d'une région suivant **quatre étapes-clés** (pour le détail, voir annexe 2) :

- 1) Projets pionniers/pilotes
- 2) L'agriculture sociale considérée comme une activité de diversification agricole
- 3) Reconnaissance de l'agriculture sociale comme système de soin
- 4) Intégration ultime du modèle

³⁶ Celle-ci est discutable, dans la mesure où toutes les initiatives d'agriculture sociale n'assurent pas un revenu complémentaire à l'agriculteur accueillant. En effet, certains porteurs de projets craignent que cette rémunération devienne la motivation première de l'agriculteur-accueillant, l'enjeu de base se voulant social avant tout.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



5. L'asbl Nos Oignons dans le secteur de la santé mentale

5.1. Description

L'asbl Nos Oignons a développé depuis sa création deux modalités d'intervention : des ateliers collectifs en entreprise agricole, et des stages individuels d'insertion en entreprise agricole, toutes deux orientées vers les bénéficiaires d'institutions de soin en santé mentale.

Le **travail de la terre et la production de légumes** apparaissent être des **lieux privilégiés où ancrer la construction de projets mobilisateurs** pour tout un chacun, et particulièrement pour les patients d'institutions de soin en santé mentale. Ils constituent des occasions incontournables de rentrer en contact avec l'environnement et son organisation humaine et naturelle.

Les cycles de la nature imposent un rythme qui vient scander le quotidien : il s'agit en effet de prodiguer en temps et heure les soins requis aux plantes ou aux animaux. Il est nécessaire pour cela d'acquérir savoirs et savoir-faire. Ce rythme, ces apprentissages et le soin prodigué comme en miroir sont des éléments bénéfiques qui revalorisent les participants aux activités.

De surcroît, ces activités nous renvoient directement aux processus de production qui sont incorporés dans les aliments, voués à construire ce que nous sommes.

En travaillant avec des **producteurs** qui à leur niveau tentent le lancement d'**initiatives agricoles innovantes et porteuses d'une agriculture durable**, mais parfois encore marginale et souvent insécurisée, Nos Oignons entend encourager une **identification et un soutien mutuel**. D'une part, le dynamisme de l'entreprise partenaire pourra contaminer les participants aux activités, avec des impératifs de rentabilité économique qui la situent dans une réalité de circuits de distribution bien concrets. D'autre part, la présence aux côtés du producteur d'une initiative comme la nôtre lui apporte une aide régulière grâce au travail fourni par les participants. Elle apporte également un renfort de la dimension sociétale de son entreprise : notre présence confirme qu'elle n'est pas strictement marchande puisqu'elle intègre des personnes précarisées dans une relation d'échange de services démonétarisée.

Les aliments produits dans cette dynamique sont porteurs d'un autre rapport à l'alimentation et à sa production.

Les rapports entre conditions de production et de consommation constituent un champ d'investigation particulièrement stimulant et potentiellement salutaire. S'inscrire dans une réflexion, et plus avant une **mise en action** au sein de lieux où est produite une alimentation saine et inscrits dans des circuits de distribution courts et concrets peut avoir un **effet clinique tangible**. Il s'agit de développer des opportunités de dépassement d'une position d'acteur isolé face à ses choix de consommation pour affirmer une capacité d'inflexion accrue et partagée avec



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



d'autres sur l'environnement naturel, mais aussi social et économique.

Notre proposition thérapeutique prend donc en compte les difficultés de l'individu tout en prenant au sérieux un environnement *objectivement* anxiogène (crise économique, sociale, environnementale) qui les dépasse et sur lequel il est possible de retrouver, ensemble, une prise accrue et mobilisante.

5.2. Aspects pratiques

5.2.1. Ateliers collectifs

Organisés à rythme régulier tout au long de la saison au sein de chaque institution, ils se déroulent sous la forme d'un échange de services entre le groupe et l'agriculteur hôte.

D'une part, un jardin collectif est co-géré avec l'ensemble des participants. Chacun est invité à s'impliquer depuis la mise en place du jardin et des cultures, jusqu'au partage des récoltes. Récoltes dont une part revient aux participants.

D'autre part, une partie du temps des ateliers est consacrée au travail sur la production de l'agriculteur hôte. Ce second temps d'investissement est vu comme un moment privilégié de transmission de savoir-faire, et la contrepartie de la mise à disposition des infrastructures liées au jardin collectif.

L'encadrement est assuré par un ou plusieurs animateurs engagé(s) **par Nos Oignons**, en collaboration avec l'agriculteur hôte et l'institution partenaire. Une convention ad hoc est mise en œuvre avec chacune de ces deux parties et adaptée aux conditions chaque fois particulières. Ces conventions précisent les modalités pratiques du travail et de son organisation (horaires, transports, cadre d'accompagnement des participants, méthodes culturelles, disponibilités du maraîcher, du matériel et des semences, assurances, etc.). Elles prévoient également les conditions de la rémunération de l'animation qui sont définies en discussion avec l'institution sociale partenaire (facturation, engagement d'un membre de Nos Oignons sur le cadre de l'institution, recherche conjointe de financement). La relation avec l'agriculteur n'est quant à elle pas monétarisée : il s'agit d'un échange de service.

5.2.2. Stages individuels

Depuis le printemps 2014, Nos Oignons a par ailleurs mis en place des stages individuels d'insertion en entreprise agricole pour des personnes bénéficiaires d'institutions de soin. Suite à des rencontres avec notamment l'organisation Steunpunt Groene Zorg³⁷, l'asbl a progressivement pensé l'accompagnement de stages individuels d'insertion en entreprise agricole, en s'inspirant du modèle largement diffusé en Flandre.

37 Voir annexe 2 ou <http://www.groenezorg.be/>



L'intervention de Nos Oignons se fait dans ce cas à travers la mise en forme d'un partenariat entre la personne intéressée par une expérience en entreprise agricole, l'institution qui l'accompagne, et l'agriculteur concerné. L'asbl se positionne comme **facilitatrice et coordinatrice** du stage, et deux conventions ad hoc sont alors signées par les différentes parties. La première convention associe le bénéficiaire, une institution qui l'accompagne, et Nos Oignons. Il s'agit de garantir un cadre sécurisant, et notamment la confidentialité du contenu des échanges. Egalement pour l'institution d'attester la pertinence de la démarchage qui va être initiée, et confirmer une finalité non professionnalisante et de mieux-être. Une fois la première convention signée, Nos Oignons se met en recherche avec la personne bénéficiaire d'un agriculteur motivé par la rencontre et l'accueil qu'il pourra offrir. La seconde convention est signée par ce dernier, la personne intéressée par l'expérience et Nos Oignons. Elle précise les modalités pratiques de l'accueil.

5.3. Aspects légaux et réglementaires

Comme il a été signalé plus haut (voir tableau 3 p.13-14), divers statuts donnent accès à des aides sociales spécifiques, mais présentent également certaines contraintes, qui sont à considérer au cas par cas. De la même façon que dans le modèle flamand de Steunpunt Groene Zorg (voir annexe 2), les activités que nous mettons en œuvre ne relèvent pas du statut de bénévolat (interdit en entreprise marchande par la législation belge du travail), ni de celui de l'intégration professionnelle. Il s'agit avant tout d'une **dynamique d'assistance**. Nos Oignons se positionne comme un agent de liaison, entre d'une part une institution sociale qui se porte garante de l'inscription de l'activité dans un programme clinique ou thérapeutique pour les participants, et d'autre part une entreprise agricole qui met à disposition des infrastructures et un accès à ses processus productifs.

27

5.3.1. Ateliers collectifs

Dans le cas des ateliers collectifs, la présence d'un membre de l'équipe de Nos Oignons et les **conventions** signées avec les deux parties que sont l'institution de soin et l'agriculteur constituent un cadre sécurisant. Les participants sont couverts contre les accidents corporels ou dommages causés à des tiers par une **assurance** adhoc à charge selon les cas de Nos Oignons ou de l'institution partenaire, tandis que les animateurs de Nos Oignons le sont par une assurance souscrite par l'asbl. L'entreprise agricole doit quant à elle d'être couverte en cas de dégât causé à ses cultures ou installations, ou à des tiers au départ de celles-ci.

Les **bénéficiaires des activités conservent** donc **leur statut** durant toute la durée des activités, aussi longtemps qu'elles se déroulent sous la responsabilité d'une institution de soin de référence. Nous veillons à la **protection des droits de l'allocataire d'une aide sociale** en amont de sa participation (demande au médecin-conseil, à l'ONEM ou autre).



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



5.3.2. Stages individuels

Une double **convention** est donc signée par les différentes parties, qui constitue un cadre sécurisant pour chacun du point de vue tant de la **protection des droits de l'allocataire d'une aide sociale** que des **obligations de l'agriculteur en termes de droit du travail** ou encore de **couvertures d'assurance adaptées**. Ce modèle de convention a été soumis par Steunpunt Groene Zorg à l'inspection sociale du ministère fédéral du travail, qui l'a jugée satisfaisante (bien qu'elle ne puisse officiellement le reconnaître en l'absence de législation explicitement adaptée). Cette convention a d'ailleurs été par la suite adoptée par le gouvernement flamand comme modèle de contrat servant de base au subventionnement des fermes sociales par ministère régional de l'agriculture, modèle dont l'acceptation a été une nouvelle fois confirmée officieusement par l'Inspection sociale.

L'échelle à laquelle de tels accueils sont développés en Région Flamande (plus de 730 fermes de soin membres de SGZ à l'été 2014) et les avis de l'inspection sociale autorisent donc Nos Oignons à répliquer le modèle en Wallonie à titre jusque-là d'expérience-pilote.

Les bénéficiaires des activités mises en place conservent donc leur statut durant toute la durée des activités, aussi longtemps qu'elles se déroulent sous la responsabilité d'une institution de soin de référence. En fonction du statut de la personne, une autorisation du médecin-conseil mutualiste ou de l'ONEM doit parfois être demandée (SGZ utilise dans ce cas les formulaires de demande dédiés au volontariat).

28

Rappelons que certains statuts donnent accès à des modalités de reprise d'activités qui peuvent se substituer à la convention de stage telle que décrite ici. Ainsi, les contrats d'adaptation professionnelle (CAP) en cas de reconnaissance de handicap ou le dispositif de "réadaptation professionnelle pour les assurés sociaux en incapacité de travail" qui peut être mis en place en accord avec le médecin-conseil. Ces possibilités ne doivent pas être négligées, bien que nous renvoyions le lecteur au tableau page 14 du présent rapport, qui en présente des limites importantes.

5.4. Modèle économique : Vers un projet-pilote en Brabant Wallon

L'objectif pour Nos Oignons est dans un premier temps de **trouver un financement structurel** permettant d'assumer la **poursuite du développement de ses activités dans le secteur de la santé mentale à l'échelle du Brabant Wallon**, ainsi que d'une **structure faîtière pour l'agriculture sociale** sur le même territoire. Cette structure est donc pensée d'emblée en partenariat avec d'autres secteurs (aide à la jeunesse et handicap – AWIPH sont déjà impliqués) de façon à ce que l'agriculture sociale puisse être accessible pour ces derniers, et que le modèle mis en place soit à terme répliquable sur d'autres territoires wallons.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



Les développements projetés par Nos Oignons dans le cadre de ce document concernent donc exclusivement des activités qui pourront être développées sur le territoire du Brabant Wallon et au bénéfice de publics d'institutions qui y sont installées.

D'une manière générale, le développement du projet « circuits courts et agriculture sociale » en Brabant Wallon est donc une première étape dans la **construction d'un organisme qui puisse centraliser outils, cadres juridico-administratifs et informations utiles aux acteurs de terrain** à l'échelle wallonne. Comme nous l'avons déjà mentionné au point 3.2.2., il est apparu important au fil de nos investigations et sur base de notre expérience de nous adosser à un lieu fédérateur qui soit issu du monde agricole, et d'ouvrir corrélativement ce cadre de travail aux représentants d'autres secteurs de l'aide sociale. En effet, ces derniers ne connaissent souvent pas bien la réalité des agriculteurs, et disposent de peu de moyens de communication adaptés pour contacter ceux qui parmi ces derniers pourraient être intéressés à accueillir leurs publics. **Accueil Champêtre en Wallonie (ACW) asbl** est rapidement apparue comme un interlocuteur privilégié, de par son expertise dans la communication, le crédit dont elle dispose déjà dans le milieu par l'accompagnement du tourisme champêtre et des expériences pédagogiques à la ferme³⁸.

ACW est désormais partenaire de l'asbl Nos Oignons pour le montage du projet en Brabant Wallon, et souhaite de son côté s'appuyer sur l'expertise du secteur de l'aide sociale de cette dernière. Une nouvelle plate-forme de communication sera créée sur internet par ACW, dédiée à l'agriculture sociale et distincte des activités de tourisme et de pédagogie à la ferme. Des moyens sont recherchés ensemble tant pour le développement brabançon que pour le développement séquencé à moyen terme d'un lieu fédérateur à l'échelle de la Wallonie³⁹.

38 «Accueil Champêtre en Wallonie» offre ses services aux agriculteurs et ruraux à la recherche d'activités de diversification d'accueil et de tourisme à la ferme. Accueil Champêtre en Wallonie a été identifié par la DG03 Agriculture comme le lieu à partir duquel pourrait se penser la diffusion de l'agriculture sociale en Wallonie, à la suite du projet pilote développé par le GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier. Voir point 6 du présent document, ou www.accueilchampetre.be

39 Nous reviendrons plus en détails sur cette proposition au point 6.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



5.4.1. Articulation aux services existants en santé mentale

Pour ce qui est de la santé mentale, les discussions ont lieu actuellement avec l'ensemble des services agréés présents en Brabant Wallon, cela individuellement ou au sein de la Plate-forme de concertation en santé mentale qui les regroupe (PFSMBW). Cette dynamique a été facilitée par la mise à disposition de Nos Oignons d'un mi-temps par la clinique Saint-Pierre (Centre Entre-Mots), cela pour une durée d'un an (08/2014 – 11/2015).

Le scénario désormais poursuivi est de **s'adresser aux bénéficiaires de l'ensemble des services extra-hospitaliers de la province**, auxquels seront proposées les **activités tant collectives qu'individuelles**. Depuis le printemps 2015, des activités sont proposées aux bénéficiaires de l'ensemble des services de santé mentale de l'est (Ottignies, Louvain-la-Neuve, Wavre et Jodoigne) ainsi qu'aux IHP. Dans un deuxième temps, des activités seront proposées aux SSM et IHP de l'ouest de la province à partir de 2016 (Nivelles, Braine-l'Alleud, Tubize).

L'articulation de l'offre de Nos Oignons aux services existants et reconnus en renforce l'efficacité grâce à l'accompagnement individualisé que peuvent proposer ces lieux, et à l'interconnaissance des professionnels.

Il est à noter que le projet Nos Oignons répond manifestement à une **problématique** régulièrement soulignée par les professionnels **de la santé mentale en Brabant Wallon** (particulièrement dans l'est) : **l'insuffisance de lieux d'accueil de jour**.

30

Pour permettre une bonne articulation clinique et logistique, des **moments privilégiés sont organisés parallèlement aux activités de terrain** proprement dites. Une réunion aura lieu à un rythme défini avec chaque service, qui réunit des représentants de l'ensemble des services concernés par notre offre autour de notre projet. Nos pratiques, ainsi que des sujets liés notamment à la reprise d'activités hors du milieu de soin ou à l'insertion socio-professionnelle sont abordés lors de ces réunions. C'est une façon de partager questionnements et pratiques, mais également de favoriser l'appropriation du projet de Nos Oignons au sein des différentes institutions. Parallèlement, une **communication adaptée** (contacts personnalisés, mailing, folders, etc.) est développée avec l'ensemble des services partenaires **afin d'entretenir la visibilité de l'organisation**. Les bénéficiaires orientés vers le service Nos Oignons sont toujours rencontrés individuellement avant le début de leur participation afin de mieux faire connaissance et de s'assurer que leur participation pourra se dérouler dans les conditions opportunes (en fonction de leur situation comme des contraintes d'organisation propres à Nos Oignons). Les permanents de Nos Oignons sont toujours disponibles à rencontrer les équipes des institutions à la demande pour assurer une bonne articulation de nos cadres de travail respectifs. Une convention vient d'ailleurs formaliser chaque partenariat et encadre l'articulation de nos pratiques respectives.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



5.4.2. Ouverture vers d'autres secteurs

L'objectif à court terme du groupe de travail est de mettre en place une structure brabançonne nouvelle, portée par Accueil Champêtre en Wallonie (ACW) pour le volet « contacts agricoles » et Nos Oignons (NO) pour le volet « contacts en action sociale ». Cette structure aura pour **vocation d'associer les acteurs d'autres secteurs de l'aide sociale à la construction d'un cadre juridique et d'outils partagés pour l'accueil de leurs bénéficiaires en entreprise agricole.**

Des contacts ont déjà eu lieu avec le bureau régional de l'**AWIPH**, et le projet Nos Oignons a été présenté le 24/11/14 lors d'une réunion de la commission subrégionale du Brabant Wallon, qui réunit des représentants issus de services spécialisés dans le domaine du handicap, de services généraux (mutuelles, ONE, communes ou CPAS, province, Forem, services d'aide à domicile, PFSMBW...) ainsi que des usagers ou représentants d'usagers (associations). Depuis janvier 2015, une représentante de l'AWIPH a participé à plusieurs réunions du groupe de travail.

Une rencontre a eu lieu également avec l'**Amarrage asbl**, service agréé par le ministère de l'aide à la jeunesse pour l'accompagnement de « séjours de rupture » et de « stages action », dont une partie se passe depuis peu en entreprise agricole. L'asbl est implantée à Braine-l'Alleud et travaille sur l'ensemble du territoire de la communauté Wallonie-Bruxelles. Elle a confirmé un fort intérêt à s'associer à une démarche de construction d'un cadre sécurisant pour l'accueil à la ferme, à l'échelle du Brabant Wallon comme de la région dans un second temps. Une approche plus systématique de l'ensemble des services d'aide à la jeunesse serait certainement pertinente. La Cellule locale de promotion de la santé en Brabant Wallon a également été approchée.

Un projet-pilote a enfin été construit fin 2015 en partenariat avec les services d'insertion de 19 des 27 CPAS présents sur le territoire provincial et Steunpunt Groene Zorg, visant des personnes loin de l'emploi. L'objectif étant de développer une nouvelle offre d'accueil sur les territoires des provinces de Brabant Wallon (Nos Oignons) et de Flandre Occidentale (Steunpunt Groene Zorg). Ce projet a finalement reçu un avis négatif du cabinet du ministre Borsus, invoquant des raisons budgétaires. Mais nous restons néanmoins en contact avec l'ensemble des CPAS dont certains pourraient être initiateurs de projets en phase avec notre initiative.

Pour ce qui est du **secteur agricole**, ACW est le partenaire principal au vu de ses spécificités évoquées plus haut et de l'objectif de structuration progressive d'une structure régionale. Néanmoins des échanges ont déjà eu lieu avec des organismes actifs à l'échelle de la province tels que le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité ou encore la coopérative Agricovert. Ces différents lieux se sont déjà déclarés prêts à servir de relais dans la diffusion d'informations aux agriculteurs susceptibles d'être intéressés. La Fondation Rurale de Wallonie s'est également déclarée prête à soutenir la concrétisation de liens notamment avec les politiques locales de développement rural et les plans de cohésion sociale qu'elle accompagne



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



régulièrement.

Une [journée d'étude](#) organisée le 25 novembre 2015 à Nethen a permis de réunir une large diversité d'acteurs tant du point de vue des secteurs concernés que d'un point de vue géographique. Elle a constitué une occasion importante de partage et de mise en débat de nos propositions.

5.4.3. Besoins financiers et perspectives

Pour permettre le déploiement d'une part des activités proposées par Nos Oignons asbl en Brabant Wallon dans le secteur de la santé mentale, et d'autre part d'une mission d'accompagnement technique portée conjointement par Accueil Champêtre en Wallonie (volet agricole) et Nos Oignons (volet action sociale), deux pistes distinctes sont identifiées.

[Activités de terrain

En réponse au premier appel à projets lancé par la Wallonie dans le cadre du Plan Wallon de Développement Rural, Nos Oignons a introduit un dossier en partenariat avec différents agriculteurs et services de santé mentale du Brabant Wallon.

L'objectif est de réaliser sur deux années l'extension des activités de terrain au départ de deux sites (Nethen et Nivelles), comme décrit au point 5.4.1. Sur ces deux sites, deux journées d'ateliers hebdomadaires seront à terme proposées, et 8 accompagnements simultanés de stages individuels d'insertion. Un accompagnement de base des projets individuels des participants en lien avec le projet est également proposé, en partenariat avec les services partenaires.

32

[Mission d'accompagnement technique des porteurs de projet

Les porteurs des projets-pilotes et l'organisme d'accompagnement (RwDR) fourniront et collecteront des informations sur le terrain qui seront ensuite analysées et capitalisées. Le nouveau GT « Agriculture et foresterie sociales » mis en place par le Réseau wallon de Développement Rural est un outil important pour ce faire. Un des objectifs de ce groupe de travail est de capitaliser et de vulgariser les informations et apprentissages issus d'expériences existant dans d'autres régions, et des différents projets pilotes. Cela de manière à ce que ces types d'accueil puissent être reproduits dans d'autres fermes en collaboration avec différentes institutions partenaires. Le RwDR procède via notamment des recommandations et le soutien à la mise en place d'un cadre favorisant la généralisation de cette pratique.

Il manque une pièce au puzzle : une organisation assurant la mission d'assistance technique.

Un accompagnement technique est indispensable pour accompagner les projets pilotes qui émergent dans le cadre du nouveau PwDR. Une mission d'assistance technique, de soutien aux agriculteurs et institutions dans leurs questions techniques (assurances, juridique, formations,...), d'inventaire des « agriculteurs accueillants » et des « institutions demandeuses », est nécessaire. Pourtant, aucun financement n'est actuellement prévu ou possible pour ce faire dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR.

Concrètement, pour pallier à ce manque, nous proposons :

	Actions	Financement
Projets pilotes - Nos Oignons (BW) - PaMaLaBla-Harby (Tournaisis) - GAL Plaines de l'Escaut - autres	Accueils de publics fragilisés chez des agriculteurs	PwDR ?
Mission d'assistance technique portée par Accueil Champêtre en Wallonie (ACW) pour le volet « contacts agricoles » et Nos Oignons (NO) pour le volet « contacts en action sociale »	Opérationnalisation auprès des agriculteurs et des institutions : <ul style="list-style-type: none"> - communiquer sur le projet vers les agriculteurs (ACW) et les institutions (NO) - faire l'inventaire des agriculteurs accueillants potentiels et organiser une visite individuelle chez chacun d'entre eux (ACW), - faire l'inventaire des institutions demandeuses et organiser une visite individuelle chez chacune (NO), - répondre aux demandes concernant le suivi des accueils chez les agriculteurs (ACW) et auprès des institutions (NO), - organiser des formations pour les agriculteurs (ACW) et les intervenants sociaux (NO) 	Cofinancement Ministres Collin/Prévot ? et/ou PwDR ? 1 équivalent temps-plein

<p>Réseau wallon du Développement Rural : Groupe de Travail « Agriculture et foresterie sociales »</p>	<p>Favoriser la mise en œuvre du PwDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> [faciliter la mise en réseau, [réfléchir de manière générale aux aspects techniques et administratifs, [organiser des séminaires de réflexion, des journées d'échanges de bonnes pratiques, de visites de terrain, des voyages d'étude, ..., [formuler des recommandations à destination des organismes de formation, [communiquer au sens large sur le projet (envers les administrations mais aussi envers le grand public), [analyser les infos acquises en vue de les vulgariser, les diffuser et généraliser les accueils, [faciliter le décroisement les 2 mondes agricole/action sociale via l'organisation d'événements fédérateurs, [faire reconnaître et diffuser le travail effectué 	<p>Europe/ Wallonie</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------

Il est **demandé essentiellement au gouvernement wallon** d'en soutenir la mise en place dès l'été 2015 et en complémentarité de la mise en oeuvre du volet 'agriculture sociale' du Plan Wallon de Développement Rural.

6. Proposition d'une « architecture » organisationnelle à mettre en œuvre à l'échelle de la Wallonie

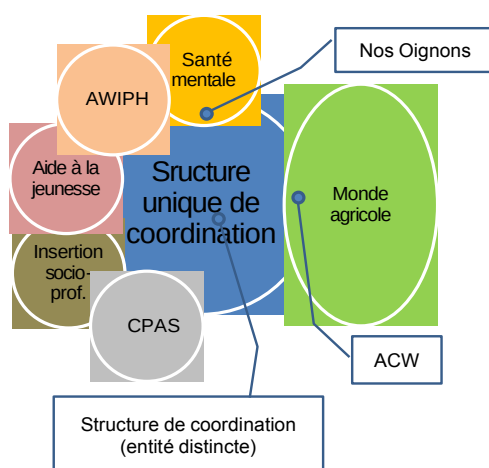
Par delà l'expérience pilote en cours de déploiement en Brabant Wallon et évoquée ci-avant, notre groupe de travail s'est donné pour visée l'émergence à terme d'une **structure régionale unique pour encadrer et accompagner les initiatives d'agriculture sociale**.

Cette structure régionale unique sera conçue pour pouvoir travailler avec **plusieurs secteurs sociaux** : non seulement le secteur de la santé mentale, mais aussi celui de la personne handicapée, l'aide à la jeunesse, de l'insertion socio-professionnelle, etc. Elle aura pour fonction concrète de mettre à disposition des acteurs de terrain des informations quant aux cadres mobilisables, et des outils d'administration et d'animation susceptibles de soutenir leurs initiatives.

Comme il a été souligné plus haut, il apparaît important que cette **structure de coordination** soit bien **ancrée dans le monde agricole**, et Accueil Champêtre en Wallonie asbl a été identifié comme le partenaire idéal en ce sens.

L'image suivante permet de se représenter la forme d'ensemble de la collaboration envisagée entre les partenaires prenant part à l'agriculture sociale dans des circuits courts : ACW y joue le rôle d'interface avec le monde agricole et Nos Oignons le rôle d'interface avec le monde de la santé mentale.

35





Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



ACW pourra assurer des missions de communication, d'organisation, d'organisation de formations, etc. pour le monde agricole, mais doit s'appuyer pour assurer le contact avec les institutions sociales sur des acteurs tels que Nos Oignons dont les compétences et le réseau sont adéquats.

C'est ce schéma qui nous a amené à concevoir un **partenariat entre ACW et Nos Oignons en Brabant Wallon**. Nos Oignons apparaît comme l'acteur qui peut à la fois développer des activités de terrain dans le secteur de la santé mentale, et informer/fédérer/outiller divers acteurs de l'aide sociale susceptibles d'en faire autant dans leurs domaines respectifs.

Le **modèle** est conçu pour pouvoir être **transposable dans plusieurs provinces**, en fonction de leurs réalités respectives.

7. Impacts attendus sur les circuits courts

Comme il a été souligné à plusieurs reprises, et qu'il ressort des rapports de projets existants dans d'autres régions (voir annexe 2), les **entreprises agricoles** qui s'ouvrent à l'accueil social sont fréquemment des entreprises qui s'inscrivent dans une visée de **diversification de leurs activités**, et de facto souvent des entreprises qui fonctionnent en circuits courts. L'accueil social au sein de l'entreprise agricole est constitutif de cette diversification. Il peut contribuer non seulement directement au renforcement économique de ces entreprises, mais aussi indirectement à leur développement, notamment en ce qu'il permet la **sortie d'une situation d'isolement ou d'enfermement dans une seule logique de production**, qui peut accroître le stress de l'agriculteur. Le « supplément d'âme » qu'apporte l'accueil social a été fortement souligné par les intéressés, par delà l'aide effective que peut apporter un bénéficiaire une fois mis à l'aise et familiarisé avec les activités de l'entreprise. L'ouverture de l'entreprise à son environnement humain et social, qui est rendu possible par les activités d'accueil social, peut être un pas vers la mise en place de réseaux de distribution en circuits courts, tout comme à l'inverse l'existence préalable de ces réseaux peut constituer un terreau favorable à l'accueil de publics fragilisés lorsque l'agriculteur a une certaine habitude d'interagir au quotidien avec différents publics.

Comme le souligne le rapport du REDR (Réseau Européen du Développement Rural), cette dimension d'accueil peut également venir **renforcer un souci environnemental** qui a des connexions directes avec les visées des circuits courts.



Centre de référence
des circuits courts et
de l'économie circulaire de Wallonie.



A terme, une structure régionale unique existerait donc, qui compterait des antennes travaillant à l'échelle des provinces. La structure régionale veillerait à la publicité du modèle d'intervention sociale, et à la mise à disposition des outils de gestion et d'animation adéquats. Les antennes provinciales quant à elles accompagneraient sur le terrain les partenariats concrets entre institutions sociales et agriculteurs. Ces antennes seraient à même d'assurer, sur un territoire raisonnable, la rencontre entre les demandes et besoins des différents acteurs en présence.

Le PWDR (mesure 16.9) offre actuellement une opportunité en vue de la mise sur pied d'un projet à la fois concret et ambitieux.

L'accent est mis sur la nécessité de fédérer des acteurs au sein de chaque secteur (comme Nos Oignons le fait actuellement au sein du secteur de la santé mentale) de façon à non seulement disposer dès à présent d'une large assise d'organismes demandeurs du service, mais aussi de donner du poids et de la consistance à leurs projets respectifs lors du dépôt des offres de projet.